



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

SEPTIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Kigali (Rwanda), 30 octobre – 3 novembre 2017

Rapport du Secrétaire

I. INTRODUCTION

1. Le présent document propose une synthèse des processus et des activités intersessions que le Secrétaire par intérim a supervisés depuis sa nomination en octobre 2016, ainsi que les évolutions politiques et opérationnelles pertinentes pour la préparation de la septième session. Il présente également une mise à jour des activités d'information et de communication entreprises à la demande du Bureau de la septième session de l'Organe directeur, ainsi que d'autres faits nouveaux récents qui ne sont pas spécifiquement couverts dans les documents présentés au titre des points pertinents de l'ordre du jour¹.

2. Le présent document fournit en outre un aperçu des questions et des tendances relatives à la situation financière du Traité international au cours de l'exercice biennal, tandis que les détails de la situation financière actuelle sont présentés dans le document IT/GB-7/17/27, *Rapport financier sur l'exécution du Programme de travail et budget pour l'exercice 2016-2017*. La description de l'approche globale et la proposition de Programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal sont présentées dans les documents IT/GB-7/17/28, *Projet de Programme et budget pour l'exercice 2018-2019*, et IT/GB-7/17/28 Add.1, *Projet de Programme et budget pour l'exercice 2018-2019: activités financées par des donateurs au titre du Fonds spécial à des fins convenues*.

¹ Les faits nouveaux qui interviendront après la publication du présent document seront présentés à l'Organe directeur durant la session.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/en/c/888771/>.



II. MEMBRES DU TRAITÉ INTERNATIONAL

3. Depuis la sixième session de l'Organe directeur, le secrétariat a poursuivi ses efforts en vue d'accroître le nombre de membres du Traité international, en encourageant les parties non contractantes et en leur fournissant des informations rappelant qu'il est essentiel de le ratifier ou d'y adhérer. Au cours des derniers mois, plusieurs pays ont ainsi rejoint le Traité international, qui est entré en vigueur le 30 mars 2016 au Guyana, le 13 avril 2016 au Chili, le 6 juin 2016 aux Tuvalu, le 15 août 2016 en Argentine et le 4 décembre 2016 en Bolivie. Malte et les États-Unis d'Amérique sont devenus parties contractantes le 20 février et le 14 mars 2017, respectivement². Antigua-et-Barbuda est devenu partie contractante le 29 mai 2017. Plusieurs autres parties non contractantes sont bien engagées dans le processus d'adhésion au Traité.

4. Le secrétariat travaille aussi en étroite collaboration avec les bureaux de pays de la FAO des parties non contractantes afin de souligner le rôle crucial du Traité dans les programmes de coopération avec la FAO en cours.

III. INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES RÉUNIONS INTERSESSIONS, LES PRINCIPAUX PROCESSUS ET LES ACTIVITÉS PERTINENTES

5. Le Secrétaire, suite aux demandes des parties contractantes, a en priorité veillé au bon fonctionnement du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Groupe de travail). Il s'est notamment agi d'organiser et d'apporter un soutien aux consultations des quatre groupes des «Amis des coprésidents», sur les catégories d'utilisateurs et d'espèces, la clause de résiliation, les mécanismes d'accès et les barèmes de paiement, et la portée du Système multilatéral, ainsi qu'aux réunions du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques.

6. Les débats du Groupe de travail ont beaucoup progressé. Les résultats de ces travaux constitueront la base d'une des questions les plus importantes et les plus complexes que l'Organe directeur aura à examiner au cours de cette session.

7. À sa sixième session tenue en 2015, l'Organe directeur a demandé au Groupe de travail d'examiner les données génétiques associées au matériel accessible dans le Système multilatéral. Lors de sa sixième réunion, le Groupe de travail a reconnu l'importance que cet enjeu émergent revêtait pour le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a précisé que ce nouvel enjeu exigeait un examen plus approfondi et une action de sensibilisation portant sur les objectifs du Traité international et sur l'incidence de cette question sur les négociations relatives aux mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral. Conformément à ces indications, le Secrétaire a organisé une séance d'information sur les données génomiques préalablement à la septième session de l'Organe directeur, au cours de laquelle les conclusions d'une étude exploratoire préliminaire menée par une équipe d'experts indépendants seront présentées. L'objectif de cette séance spéciale est de sensibiliser aux technologies en lien avec les données génomiques et aux éventuelles conséquences sur le plan des politiques pour le Traité. Les données génomiques ont également été examinées par le Comité consultatif scientifique, dans le contexte du Programme de travail sur le Système mondial d'information (GLIS). Au cours de la session,

² Il convient de noter que la ratification par les États-Unis d'Amérique s'est accompagnée de la déclaration suivante: «Les États-Unis d'Amérique interprètent que l'alinéa d) du paragraphe 12.3 de l'article 12 ne saurait être compris d'une manière qui porterait préjudice à la validité ou à l'exercice des droits de propriété intellectuelle garantis par les législations nationales.»

l'Organe directeur examinera les documents de travail portant sur les considérations et les recommandations formulées par le Groupe de travail et le Comité consultatif scientifique.

8. Le Secrétaire a maintenu son appui aux activités quotidiennes du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Le 20 septembre 2017, la base de données contenait environ 59 089 Accords type de transfert de matériel notifiés, transférant plus de 4.18 millions d'obtentions. Ainsi, plus de 6 077 bénéficiaires individuels ont déjà reçu du matériel du Système multilatéral, et Easy-SMTA a atteint 1 592 utilisateurs (organisations et individus). Indépendamment de la discussion en cours sur l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral, le Secrétaire considère qu'il est extrêmement important de continuer de maintenir le Système multilatéral en tant que mécanisme opérationnel, à la fois au niveau de son cadre juridique (opérations relevant de l'Accord type de transfert de matériel, accords de l'article 15, orientations politiques de l'Organe directeur, complémentarité avec le Protocole de Nagoya) et de son infrastructure technique. On retrouve la nécessité de garantir les fonctions essentielles de maintien du Système multilatéral dans le *Projet de Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019*.

9. Le Secrétaire a particulièrement mis l'accent sur l'appui aux collections détenues au titre de l'article 15 du Traité, en suivant les orientations formulées par l'Organe directeur à sa sixième session sur les collections de noix de coco en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Côte d'Ivoire, et en abordant les faits nouveaux concernant la collection conservée par le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE). Le Document IT/GB-7/17/24, ***Rapports des institutions qui ont conclu un accord avec l'Organe directeur conformément à l'article 15 du Traité international***, contient des informations sur les initiatives entreprises par le Secrétaire dans le cadre de ses responsabilités en vertu des accords conclus au titre de l'article 15 du Traité.

10. Le Secrétaire tient en outre à indiquer que grâce à la précieuse coopération du Gouvernement du Costa Rica, et à l'appui financier conjoint du secrétariat et du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, l'Équipe spéciale d'experts du CATIE à laquelle il est fait référence dans le document de travail, organise une réunion les 4 et 5 octobre. En consultation avec le Gouvernement du Costa Rica, qui s'est engagé à fournir un appui à court terme au Centre, afin que la collection puisse continuer à être accessible à la communauté mondiale, l'objectif immédiat de l'Équipe spéciale est d'envisager les possibilités permettant la bonne conservation de la collection conformément aux conditions énoncées dans le Traité international. Sur la base des résultats de la réunion de l'Équipe spéciale, l'Organe directeur recevra une nouvelle mise à jour au cours de la session.

11. D'importants progrès dans la mise à jour de la Stratégie de financement ont été observés au cours de l'exercice biennal. Le Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement a été de nouveau réuni et a tenu deux réunions au cours de l'exercice. Le Secrétaire a soutenu les travaux des coprésidents du Comité au cours de ces deux réunions et a également favorisé les échanges entre le Comité et le Groupe de travail, notamment en organisant une de leurs réunions de manière concomitante en mars 2017 ainsi qu'une manifestation spéciale sur la Stratégie de financement à ce moment. La mise à jour de la Stratégie de financement propose pour la première fois une approche programmatique qui vise à renforcer les synergies et les liens entre les différents mécanismes de financement. Il est largement possible d'accroître l'appui à la mise en œuvre du Traité via une Stratégie de financement plus diversifiée, durable et dynamique. Le processus de mise à jour devra être achevé au cours du prochain exercice biennal et nécessitera encore des échanges avec le groupe [processus] intergouvernemental chargé de l'amélioration du Système multilatéral, dans la mesure où il serait de nouveau convoqué par l'Organe directeur.

12. Le secrétariat a également donné la priorité à la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information, en organisant la première réunion du Comité consultatif scientifique fin novembre 2016 à Rome. Suite aux conseils du Comité, le secrétariat a directement consulté la Division de l'informatique (CIO) de la FAO et a obtenu un soutien efficace à la mise en œuvre du Portail GLIS, ainsi que la fourniture d'un appui aux pays en développement. La deuxième réunion du Comité consultatif scientifique a eu lieu à Rome à la mi-juin 2017, avec notamment pour objectif

d'examiner et d'approuver les Directives pour l'utilisation optimale des identifiants numériques d'objets comme identifiants uniques permanents pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA).

13. Grâce au soutien généreux du Gouvernement allemand, le Secrétaire a lancé en janvier 2017 la mise en œuvre d'un projet triennal concernant un ensemble d'activités sur le renforcement des capacités des pays en développement (en particulier au Proche-Orient et en Afrique), axé sur le Système mondial d'information.

14. Concernant l'Initiative DivSeek, et conformément aux orientations formulées par le Bureau, le 19 décembre 2016, le Secrétaire a envoyé une lettre à l'Unité conjointe de facilitation de DivSeek lui notifiant que le Traité international se retirait du Partenariat DivSeek. Il a également invité le Président de DivSeek à entamer des discussions sur la portée et les modalités d'un éventuel protocole d'accord qui pourrait constituer la base de nouvelles relations. Par ailleurs, et en conséquence d'une invitation formulée par l'Organe directeur à sa dernière session, DivSeek a soumis un rapport sur ses activités en lien avec les objectifs du Traité, présenté dans le document IT/GB-7/17/15, *Rapport de synthèse sur l'Initiative DivSeek*.

15. Le Secrétaire a supervisé l'organisation de la troisième réunion du Comité technique ad hoc sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui a eu lieu à Vienne (Autriche), les 24 et 25 octobre 2016, en concomitance avec la quatrième réunion de la Plateforme pour le codéveloppement et le transfert de technologies. La réunion a été accueillie par l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité sanitaire des aliments (AGES), avec le soutien financier des gouvernements italien, norvégien et suisse.

16. Le 26 octobre 2016, le Secrétaire a participé au Symposium sur les interrelations possibles entre le Traité international et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Conformément à la résolution 5/2015, la réunion a été organisée conjointement avec le secrétariat de l'UPOV. Un rapport de la manifestation est mis à disposition par l'Organe directeur dans le document T/GB-7/17/Inf. 14, *Compte rendu du Symposium sur les interrelations possibles entre le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales*.

17. Le Secrétaire a supervisé les préparatifs de la deuxième réunion du Comité d'application, qui s'est tenue à Rome les 21 et 22 février 2017. En dépit de la publication précoce du Système de rapports en ligne sur l'application, et de la publication de deux notifications aux points focaux nationaux du Traité, le 9 décembre 2016, seules 12 parties contractantes avaient soumis leur rapport conformément à la section V des Procédures d'application.

18. Le Comité d'application a examiné le rapport de synthèse sur les contributions reçues des parties contractantes, et a présenté son rapport final à l'Organe directeur pour examen lors de cette session, dans le document IT/GB-7/17/18 *Rapport du Comité d'application*.

19. Concernant les droits des agriculteurs, plusieurs consultations, ateliers et débats internationaux ont été organisés au cours de cet exercice biennal, par des parties contractantes et d'autres parties prenantes, notamment la Consultation mondiale sur les droits des agriculteurs (27-30 septembre 2016, Bali [Indonésie]), la Consultation des parties prenantes pour la région Afrique (27-29 juin 2016, Harare [Zimbabwe]), et la Consultation informelle des parties prenantes sur les droits des agriculteurs (en petits groupes) (28 mai 2016, Genève [Suisse]). Le secrétariat a également effectué une enquête en ligne sur la mise en œuvre des droits des agriculteurs du 1^{er} juin au 15 août 2016. Davantage de détails sont disponibles dans le document IT/GB-7/17/17, *Application de l'article 9 – Droit des agriculteurs*. Le Secrétaire a le plaisir d'annoncer que le Module d'enseignement sur les droits des agriculteurs, auquel il est fait référence dans la résolution 5/2015 de l'Organe directeur, a été achevé et publié.

20. Un grand nombre de réunions ont été organisées dans le cadre du Traité international au cours de l'exercice biennal, pour lesquelles le secrétariat a produit et publié plus de 180 documents de réunion (120 concernant les 18 réunions formelles), dont environ 50 documents de travail, 46 documents d'information, 12 rapports, 12 documents divers, ainsi que de nombreux documents pour les réunions des Amis des coprésidents du Groupe de travail et du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques. Durant la session en cours de l'Organe directeur, 54 documents environ lui ont été présentés pour examen, dont 32 sont des documents de travail qui sont traduits dans les langues officielles de la FAO.

IV. MISE À JOUR EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

21. Tenant compte des indications données par le Bureau de cette septième session, le Secrétaire a, en 2016, entrepris plusieurs activités de communication et de sensibilisation. Ces dernières ont été menées avec l'appui des agents techniques du secrétariat. Le Traité international est l'unique convention relative à la diversité biologique qui ne dispose ni d'un responsable de la communication, ni d'une stratégie de communication définie. Pour remédier à ces lacunes, le secrétariat a travaillé au cours des derniers mois en étroite collaboration avec le Bureau de la communication de la FAO et a sollicité, de manière ponctuelle, l'aide d'un consultant externe en communication.

22. En 2016, le site web du Traité a migré et est désormais hébergé sur la plateforme plus générale de la FAO³. Le site reprend les modèles et formats types de la FAO et est conforme à la politique de communication interne de l'Organisation. Il a été lancé le 12 septembre 2016 et est entièrement disponible en arabe, en anglais, en français et en espagnol. La grande majorité du contenu est également disponible en chinois et en russe; le secrétariat poursuit ses travaux en vue d'aboutir à une navigation complète dans ces langues.

23. Tous les documents produits par le secrétariat depuis 2007 sont désormais disponibles dans les Archives de documents de la FAO, notamment 200 publications et plus de 750 documents de réunion.

24. Le site web propose une nouvelle section «Profil de pays» et un accès amélioré aux informations sur les projets financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. En 2016, le secrétariat a ajouté une collection de 85 vidéos sur la chaîne YouTube de la FAO⁴, et espère bénéficier des capacités existantes des médias sociaux via les communications de la FAO.

25. Le secrétariat a organisé un certain nombre de séances d'information technique et de manifestations parallèles à l'occasion de grandes réunions internationales. Il s'agit notamment de l'Assemblée générale de l'Association européenne des semences à Rome en octobre 2016, de la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques en novembre 2016, de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité à Cancun en décembre 2016, et de la seizième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue à Rome du 30 janvier au 3 février 2017. Des informations complémentaires sur ces manifestations sont disponibles dans le document IT/GB-7 Bureau 2/17/4 intitulé *Partenariats et collaborations*. Le secrétariat a aussi organisé en mai 2016 et 2017 des manifestations pour célébrer la Journée internationale de la diversité biologique à Genève et à Rome, respectivement.

26. Afin d'accroître la visibilité du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, le Secrétariat a publié un livret d'information de 13 pages intitulé *Benefit-sharing Fund – Crop Diversity for Food Security*⁵. Il souligne l'importance et l'impact des activités financées dans le contexte du changement

³ <http://www.fao.org/plant-treaty/fr/>

⁴ <https://www.youtube.com/playlist?list=PLzp5NgJ2-dK4fcaD4jZc4JxCdfOsPyhz4>

⁵ Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-bb146e.pdf>.

climatique, et en lien avec les travaux d'autres instruments internationaux. En 2016, le secrétariat a également publié une nouvelle brochure, *Call for Funding*, qui rappelle l'urgence et l'importance de la mission du Traité et l'éventail des priorités du Fonds en matière de financement, notamment dans le contexte des ODD et de l'Accord de Paris sur le changement climatique⁶. Elle comprend une carte actualisée, publiée par le secrétariat, présentant un aperçu de l'activité du Fonds dans les pays en fonction des trois cycles de financement. Le secrétariat du Traité met également la dernière main au *Rapport sur l'exécution du deuxième cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages*, qui propose une vue d'ensemble des impacts du portefeuille de projets et contient les derniers chiffres mis à jour reçus en décembre 2016.

27. Le secrétariat devrait bientôt achever et publier en ligne une série de neuf fiches thématiques sur les principaux mécanismes et domaines d'action du Traité, présentant les principaux messages et les chiffres actualisés. Ces fiches thématiques sont destinées à un large public.

28. Lors des préparatifs des sessions de l'Organe directeur, le secrétariat met à jour les thèmes de communication, redéfinit les messages clés et élabore de nouveaux produits et services de communication, en collaboration avec le Bureau de la communication de la FAO et avec l'appui de consultants expérimentés.

29. Reconnaissant l'importance capitale de la communication et la grande faiblesse des ressources qui y sont affectées, le Bureau a demandé au secrétariat d'élaborer une stratégie de communication pour l'Organe directeur et de prévoir la création d'un poste de responsable de la communication dans la proposition de Programme de travail et de budget de l'Organe directeur au cours de cette session.

V. MISE À JOUR SUR LE PLAN FINANCIER

30. Le secrétariat a élaboré le document IT/GB-7/17/27, *Rapport financier sur l'exécution du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016-2017*. Il propose une vue d'ensemble de la situation des finances du Traité en fin d'exercice, ainsi que des informations susceptibles d'être pertinentes lorsqu'il s'agira d'examiner les besoins futurs liés au développement du Traité. Le Secrétaire est déterminé à accroître la transparence et la responsabilité en matière d'utilisation des ressources dans le cadre des règles de gestion financière du Traité et du système financier de la FAO. Dans l'esprit de cette plus grande transparence et responsabilité, le document est beaucoup plus détaillé que les précédents.

31. Il couvre les sujets suivants:

- a. Financement du budget administratif de base, grâce à la contribution de la FAO et aux contributions volontaires des parties contractantes;
- b. Recouvrement des contributions des parties contractantes;
- c. Recettes de base du Traité;
- d. Dépenses au titre du budget administratif de base;
- e. Réserve de trésorerie;
- f. Réserve opérationnelle pour la tierce partie bénéficiaire.

32. Le montant prévisionnel mis à disposition du Traité par la FAO pour le budget 2016-2017 a été révisé à la baisse à 1,95 million d'USD, contre 2 millions d'USD envisagés au départ. Conformément à la règle financière 8.2, le secrétariat publie un état financier certifié des dépenses en

⁶ Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-bq618e.pdf>.

ligne⁷. Ces états contiennent des informations détaillées sur la situation du Fonds spécial à des fins convenues, notamment une analyse comparative avec les années précédentes.

33. Le secrétariat a également publié l'état des contributions au budget administratif de base et les montants reçus sur le site web du Traité. Le 31 décembre 2016, les parties contractantes avaient contribué à hauteur de 2,52 millions d'USD, en incluant les contributions à la Réserve de trésorerie et à la Réserve opérationnelle pour la tierce partie bénéficiaire. Ce montant représente environ 48 pour cent des contributions attendues de la part des parties contractantes. Comme les comptes vérifiés de la FAO pour 2016 seront publiés ultérieurement en 2017, les chiffres présentés doivent être considérés comme provisoires, et sujet à un ajustement final.

34. En octobre 2016, le Secrétaire a informé les parties contractantes de l'inquiétant épuisement des ressources du Fonds spécial à l'appui de la participation des pays en développement aux réunions du Traité, et a lancé un appel à contribution. Il a été difficile de mobiliser des ressources pour contribuer aux frais de déplacement des représentants des pays en développement pour cette session de l'Organe directeur. En l'absence de nouvelles contributions, il apparaît clairement que le Fonds ne sera pas en mesure de contribuer aux frais de déplacement afin de garantir la participation des pays en développement aux organes subsidiaires de l'Organe directeur au cours de l'exercice biennal à venir.

35. Tout au long de l'exercice biennal, le Secrétaire a informé le Bureau de la situation en matière de mobilisation des ressources pour le quatrième appel à propositions du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, et des enseignements tirés des efforts consentis pour atteindre l'objectif de financement prévu. À la date de rédaction du présent document, on estime que 5,5 millions d'USD seront disponibles pour le lancement du quatrième appel. Les principales leçons notifiées au Bureau en mars 2017 sont notamment l'évolution des tendances mondiales en matière de financement, la nécessité d'évoluer et de s'adapter au paysage des donateurs et de concentrer davantage les efforts sur la collaboration et la coopération afin de sensibiliser aux RPGAA plus largement dans l'ensemble du secteur. On considère que les efforts en faveur de la mobilisation des ressources tireraient profit de la mise en place d'une stratégie de communication plus large et à plus long terme, qui offrirait plus de visibilité et de crédibilité au Traité, à son Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et à la valeur ajoutée unique qu'il apporte au secteur.

VI. QUESTIONS PERTINENTES ET RÉSULTATS ÉMANANT D'AUTRES ORGANES DE LA FAO

36. Suite aux décisions du Conseil de la FAO à sa cent cinquante-cinquième session sur l'amélioration des capacités techniques et le renforcement des dispositions relatives à la gestion des programmes en 2016-2017⁸, le Directeur général a établi le nouveau Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux. Cette évolution reflète l'importance stratégique de l'appui de la FAO en faveur de la résilience/adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, et de la biodiversité.

37. Le nouveau département accueille désormais le secrétariat du Traité international, qui a été transféré du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, et le secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). Le fait que les secrétariats du Traité international et de la CRGAA cohabitent dans le même département devrait donner lieu à des complémentarités programmatiques et favoriser les collaborations et les synergies. Le nouveau département est dirigé par M. René Castro, qui a déjà mis en place d'excellentes relations

⁷Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/plant-treaty/countries/status-of-contributions/fr/>.

⁸Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-mr901e.pdf>.

de travail avec le personnel du secrétariat du Traité, et a assuré qu'il soutiendrait pleinement ses activités et son mandat.

VII. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

38. L'Organe directeur est invité à prendre note de ces faits nouveaux et à communiquer toute orientation qu'il jugera appropriée concernant l'ensemble des questions pertinentes abordées dans le présent document.